

Les collectivités locales en alerte !

L'Association des Départements de France qui regroupe l'ensemble des Conseillers Généraux du pays a tenu une grande réunion à Paris où une vive opposition contre ce projet s'est dégagée des diverses interventions. Au Congrès des Maires de France aussi, une grande inquiétude partagée par des maires de toutes sensibilités politiques s'est exprimée vivement. Le Conseil Général de l'Essonne (son Président et la majorité de gauche) a engagé une grande campagne d'information et des rencontres publiques. Etape importante dans cette campagne, une séance spéciale de l'Assemblée

La suppression de la Taxe Professionnelle et le projet de réforme territoriale du Président de la République et du Gouvernement conduiront à une diminution massive des services publics locaux, à un transfert des impôts que payent les entreprises vers les ménages, à la perte d'autonomie des collectivités locales et à un recul de la démocratie locale.

départementale s'est tenue lundi 14 décembre. Elle s'est conclue par une « Adresse au Président de la République et aux Parlementaires (voir les extraits ci-dessous) et la demande d'un Référendum sur cette réforme. Ces propositions ont été approuvées par l'ensemble des élus de gauche et divers droite du groupe UPE (Union Pour l'Essonne). Seuls les élus du groupe UMP ont voté contre.

Parmi les propositions du Conseil Général de l'Essonne on trouve la solidarité entre les territoires. Cela concerne directement notre ville. Le Conseil Général demande que soit engagée une véritable réflexion pour mettre en œuvre une péréquation (redistribution) plus efficace fondée sur des ressources nouvelles, notamment tirées des activités financières. Autre proposition avancée : réformer la fiscalité locale notamment par la prise en compte de la valeur ajoutée dans la contribution financière des entreprises. Mais aussi que la Taxe d'Habitation tienne compte des revenus des ménages pour devenir enfin progressive.



Lundi 14 décembre dernier, une séance spéciale s'est tenue à l'Assemblée départementale sur la réforme territoriale.

Les points clefs de la réforme des collectivités territoriales

- Suppression à terme des Départements tels que nous les connaissons actuellement.
- Disparition de nombreuses communes. De nouvelles collectivités seront créées : métropoles, intercommunalités gigantesques. Le Préfet aura tout pouvoir d'imposer aux communes d'intégrer ces « superstructures ». Cela entraînera également la suppression de milliers d'élus bénévoles.
- Les départements vont perdre la « Clause de compétence Générale ». Ils ne pourront plus aider les communes ni financer les associations culturelles ou sportives.
- La Région Ile de France sera soumise à une « société du Grand Paris » pilotée par l'Etat.
- La suppression de la Taxe Professionnelle aura pour conséquence de transférer 75 % de l'effort fiscal des entreprises sur les ménages.

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

- Le panier des Maires (qui mesure l'augmentation des dépenses des communes) a explosé de + 20 % entre 2002 et 2008.
- 73 % des investissements publics en France sont assurés par les collectivités locales (Régions, Départements, Communes) alors que la part de l'Etat est de 27 %.
- La Taxe Professionnelle représente aujourd'hui 28 milliards d'euros de recettes pour les collectivités. Elle sera remplacée par la cotisation locale d'activité et la cotisation complémentaire qui ne rapporteront que 17 milliards d'euros. Résultat : une perte de 11 M € pour les collectivités locales.
- Les entreprises seront les grandes gagnantes de cette réforme puisque leur imposition diminuera de 23% (45 % pour le secteur de la construction, 37 % pour les entreprises de services aux particuliers).
- Le capital financier des entreprises n'a jamais été taxé. Pourtant il représente pour l'année 2008, 7 417 milliards d'euros. Il a progressé de 25 % en 3 ans. S'il était taxé à hauteur de 0,5 %, cela représenterait une recette nouvelle de 37,1 milliards d'euros (560 euros par habitant). Cette recette pourrait permettre de réduire durablement les inégalités territoriales (comme pour Grigny).

« L'ESSONNE, J'Y TIENS ! »

Retrouvez « l'Adresse au Président de la République et aux Parlementaires sur le site du Conseil Général : www.essonne.fr

Claude VAZQUEZ, siégeant comme Conseiller Général a déclaré : « Les objectifs du Président de la République et du Gouvernement sont connus. Il s'agit de réduire la dépense publique et pour cela il faut entraîner les collectivités locales dans cette régression. Ce sera une aggravation de l'asphyxie des collectivités locales avec pour conséquence la réduction des services rendus à la population. Un transfert de la fiscalité locale des entreprises vers les ménages ».

Côté propositions, Claude Vazquez a soutenu la revendication d'un nouvel impôt sur le secteur économique, modernisé pour prendre en compte les éléments constitutifs du capital des entreprises : le foncier (la surface de terrain occupée), le matériel, le nombre de salariés, les investissements mais aussi le capital financier qui, lui, n'a jamais été taxé (selon l'INSEE il représentait pour 2008 : 7417 milliards d'euros).



Services publics en danger

Extraits de l'Adresse au Président de la République et aux Parlementaires

Les communes et les associations seront les premières victimes de la suppression de la compétence générale des départements et des régions.

Chaque collectivité locale a des compétences définies par la loi. Le département a, par exemple, les compétences en matière d'action sociale, de construction et d'entretien des collèges et des routes départementales. La compétence générale permet de s'adapter aux réalités locales et de réduire les inégalités territoriales. En Essonne, le Conseil Général a choisi de s'occuper de la rénovation urbaine et de la cohésion sociale des quartiers sensibles dans le nord Essonne. C'est pourquoi chaque collectivité dispose de cette clause générale de compétence. Elle permet de prendre l'initiative et d'agir pour l'intérêt général. Grâce à cette clause, le Conseil Général peut aussi aider financièrement les 196 communes du département pour construire des équipements publics (crèches, écoles, routes, etc...) et subventionner chaque année près de 3000 associations sociales, sportives, culturelles qui irriguent la vie du département. **La disparition de la clause générale de compétence des départements aura comme conséquence la disparition des subventions versées aux communes et aux associations par le Conseil Général. D'un côté, les communes seront contraintes d'investir moins et de réduire le service public ; de l'autre, les associations devront réduire leurs activités faute de subventions.**

L'élection des conseillers territoriaux à un seul tour est contraire à notre tradition républicaine et fait reculer la parité hommes-femmes.

La fusion des mandats de Conseillers généraux et régionaux pour créer les conseillers territoriaux revient à institutionnaliser le cumul des mandats. Les Conseillers généraux qui sont élus de proximité dont la présence est appréciée sur le terrain – par exemple dans les conseils d'administration des collèges – seront remplacés par des conseillers territoriaux avec deux fois plus de missions et donc moins de présence au quotidien.

Proposition : la solidarité entre les territoires.

La France compte des communes riches et des communes pauvres, tout comme les départements. Il appartient à l'Etat de réduire ces inégalités par des dotations dites de péréquation. Une véritable réflexion doit donc s'engager pour mettre en œuvre une péréquation efficace fondée sur des ressources nouvelles, notamment tirées des activités financières.

Une atteinte à notre tradition républicaine et à la parité.

Il est prévu un nouveau mode de scrutin uninominal à un seul tour au lieu du scrutin actuel à deux tours pour les conseillers généraux et régionaux. Avec ce mode de scrutin brutal, un candidat pourra être élu avec seulement 20 % à 30 % des voix. De même la parité qui est devenue réalité, connaîtra un sérieux recul.